



PROJEKT

# WISENT THAL



Peut-on accepter des bisons d'Europe en liberté dans le Jura ?

Une expérience sur le terrain de 10 ans pour la réintroduction  
du plus grand animal sauvage menacé d'Europe dans le Jura

Verein Wisent im Thal, Sollmatt 74, CH-4716 Welschenrohr  
[www.wisent-thal.ch](http://www.wisent-thal.ch)  
15. April 2024

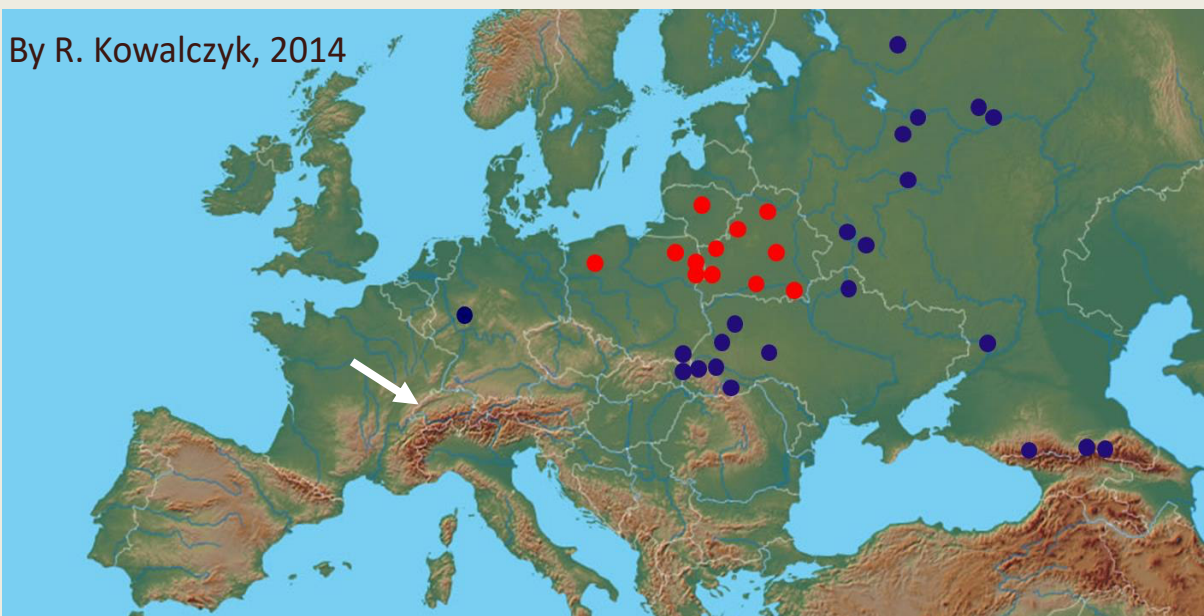
### Bref portrait du bison d'Europe:

Les bisons d'Europe sont de grands bovins sauvages européens. Les taureaux pèsent entre 500 kilogrammes et une tonne, les vaches de 300 à 500 kilogrammes. Le bison est un ruminant et son régime alimentaire est exclusivement végétarien. Son menu est composé d'herbes, de graminées, de feuilles, de jeunes pousses, de racines et d'écorce d'arbres. Les animaux adultes consomment entre 30 et 60 kg par jour. Les bisons d'Europe sont des brouteurs paisibles et se bougent en troupes de huit à vingt vaches, jeunes animaux et de veaux. Les taureaux se tiennent généralement en périphérie de ces groupes. Ils vivent seuls ou en groupes de sept animaux au maximum.



### Troupes de bisons d'Europe en liberté (situation en 2014):

Le rouge et le bleu représentent les différentes origines des animaux. La flèche indique la zone du projet Wisent Thal



## Contenu

Résumé .....	3
Vision, objectifs du projet .....	4
Concept, démarche .....	5
Responsabilité du projet, équipe de projet, partenaires .....	9
Calendrier .....	10
Budget, financement, indemnités .....	10

Photo page de titre et page 6 : dkphotography.ch ; autres photos : Otto Holzgang

## Resumé

Environ 1000 ans après son extermination, il est peut-être possible aujourd'hui de réintroduire le plus grand animal sauvage restant d'Europe dans le Jura et d'apporter ainsi une contribution importante à la préservation de cette espèce menacée. Il n'est toutefois pas certain que les expériences positives faites avec des bisons vivant en liberté dans d'autres pays soient transposables dans le Jura suisse. Le projet "Wisent Thal" veut clarifier cette question : avec un troupeau test de bisons bien surveillé et encadré, d'abord clôturé et ensuite en liberté, composé de 5 à 25 animaux au maximum, il s'agit de vérifier pendant environ 10 ans si les bisons peuvent vivre comme animaux sauvages dans le Jura et s'ils sont supportables. Parallèlement, il s'agit de familiariser la population de la région avec cette espèce animale. Comme le relève aussi le Tribunal fédéral, le projet présente un intérêt public.

Grâce aux colliers GPS, l'emplacement du troupeau de réintroduction est toujours connu. La recherche d'accompagnement étudie le choix de la nourriture, le comportement du troupeau vis-à-vis des hommes, du bétail et des installations de toutes sortes. Les éventuels dégâts causés par le gibier sont systématiquement documentés et indemnisés aux personnes concernées. Il en va de même pour les dépenses supplémentaires occasionnées par les bisons d'Europe. L'enclos pédestre pendant les premières années suscite un intérêt positif pour les bisons d'Europe vivant à l'état sauvage et permet à tout un chacun de découvrir ces animaux dans le paysage jurassien. Il dissipe les éventuelles craintes à l'égard des animaux et sert également à des études pratiques. Le "garde-bison" est au centre de la communication. Il donne des renseignements, des conseils et de l'aide aux personnes qui entrent en contact ou en conflit avec les bisons, il est joignable à tout moment et se rend rapidement sur place.

Le projet Wisent Thal vise à atteindre les objectifs suivants en l'espace de 10 ans:

- Vérifier, à l'aide d'un troupeau test de bisons vivant en liberté, si les bisons peuvent vivre comme animaux sauvages dans le Jura et s'ils sont acceptables dans ce paysage culturel.
- Familiariser la population de la région avec cette espèce animale largement méconnue qu'est le bison.
- Lancer la réintroduction du bison d'Europe dans le Jura, sous réserve de sa viabilité dans cette région.

Le projet est porté par la association «Wisent im Thal» de quelques membres, bien connectés avec des projets similaires en Europe et avec les parties prenantes locales. Les coûts totaux pour 10 ans s'élèvent à environ 3,9 millions de CHF, dont environ 1,5 million peut être généré par les excursions guidées vers le troupeau test de bisons, la vente d'articles et les adhésions à l'association « Freunde Wisent Thal ».



## Vision, Buts du projet

Le bison d'Europe colonisait autrefois presque toute l'Europe. Comme presque partout ailleurs, il a été exterminé en Suisse au Moyen Âge. Il s'en est fallu de peu pour que le plus grand animal sauvage restant en Europe disparaisse définitivement il y a une centaine d'années. Comme le bouquetin des Alpes, le bison n'a survécu que dans les zones de chasse protégées de la noblesse et sous la garde de l'homme. Depuis quelques décennies, on trouve à nouveau en Europe de l'Est et, depuis 2013, même dans le Rothaargebirge allemand, des bisons d'Europe vivant entièrement en liberté, même dans des forêts commerciales exploitées de façon normale. Les expériences positives faites ailleurs avec des bisons d'Europe nous donnent l'espoir que le bison d'Europe pourrait également se réinstaller dans le Jura. Une population de bisons d'Europe vivant en liberté dans le Jura serait une contribution importante à la préservation de cette espèce animale toujours menacée.



Il n'est pas certain que les expériences faites dans d'autres pays soient transposables dans le Jura suisse. Les bisons d'Europe de l'Est, qui vivent en liberté depuis quelques décennies, occupent majoritairement des paysages dont l'exploitation est plus extensive et différente de celle du Jura, du moins en ce qui concerne l'agriculture. Avant de pouvoir réintroduire le bison d'Europe dans le Jura, il est donc nécessaire d'étudier comment les animaux se comportent ici, quelle est leur influence sur le paysage et comment leur comportement et leur répartition peuvent être influencés si nécessaire. Le projet "Bison Thal" sert précisément cet objectif.

**Objectif du projet 1: Un troupeau test de bisons d'Europe en liberté, bien surveillé et encadré, composé de 5 à 25 animaux au maximum, doit permettre de vérifier pendant environ 10 ans si les bisons d'Europe peuvent vivre comme animaux sauvages dans le Jura et s'ils sont acceptables dans ce paysage cultivé.**

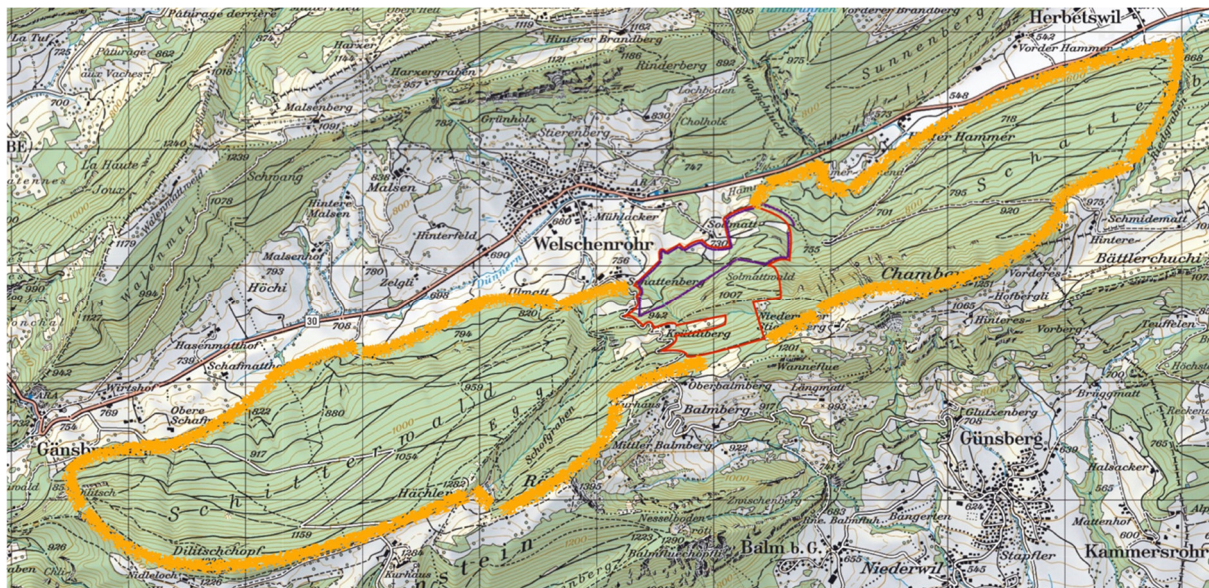
**Objectif du projet 2: La population de la région doit se familiariser avec cette espèce animale largement méconnue qu'est le bison.**

**Objectif 3 : Si les bisons d'Europe s'intègrent bien dans le paysage rural, le projet constituera le point de départ de la réintroduction du bison d'Europe dans le Jura, ce qui représente un pas important vers la conservation de cette espèce menacée.**

## Concept et démarche

### Aperçu:

Le projet "Wisent Thal" se compose de quatre composantes importantes et complémentaires: des troupes de bisons réintroduits contrôlés, des enclos, des rangers de bisons et des recherches scientifiques d'accompagnement.



Carte 1: Emplacement de l'enclos de réintroduction en phase I (violet), en phase II (rouge) et zone de passage présumée du troupeau test après l'enlèvement de la clôture en phase III (périmètre prévu en orange).

### Mise en liberté contrôlée du troupeau de bisons test en trois phases:

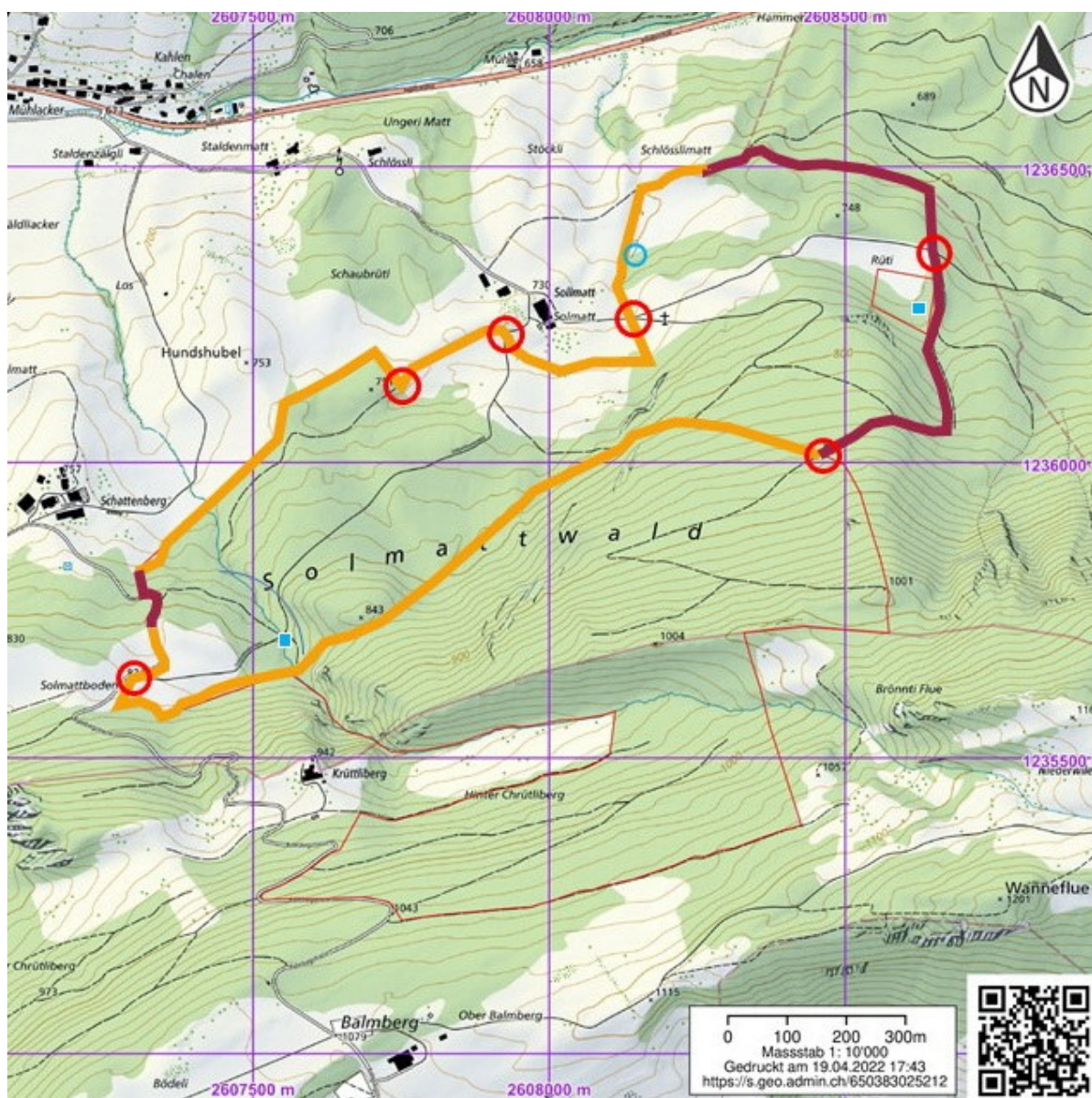
La réintroduction contrôlée du troupeau de test se déroule en trois phases dans des espaces de plus en plus vastes, les animaux étant clôturés lors des deux premières phases et pouvant se déplacer librement dans une zone définie lors de la troisième phase. Les différentes phases sont décrites ci-dessous.

Grâce aux colliers GPS, la localisation du troupeau est toujours connue, même après la réintroduction. L'état de santé des animaux et la structure sociale du groupe sont contrôlés quotidiennement sur le terrain.

Les éventuels dommages causés par les bisons sont systématiquement documentés et indemnisés aux personnes concernées. Il en va de même pour les dépenses supplémentaires liées à la présence de bisons.

Le troupeau de test de bisons a le statut juridique d'un troupeau libre sous la responsabilité de l'association "Wisent im Thal" et non celui d'animaux sauvages abandonnés. Cela garantit un accès facile de l'association aux animaux et la responsabilité qui en découle. Une libération nécessiterait une autorisation fédérale. Si les résultats du test sont positifs après dix ans, le Canton de Solothurn peut faire une demande de libération auprès de la Confédération. L'association Wisent im Thal n'a pas la capacité juridique de le faire.

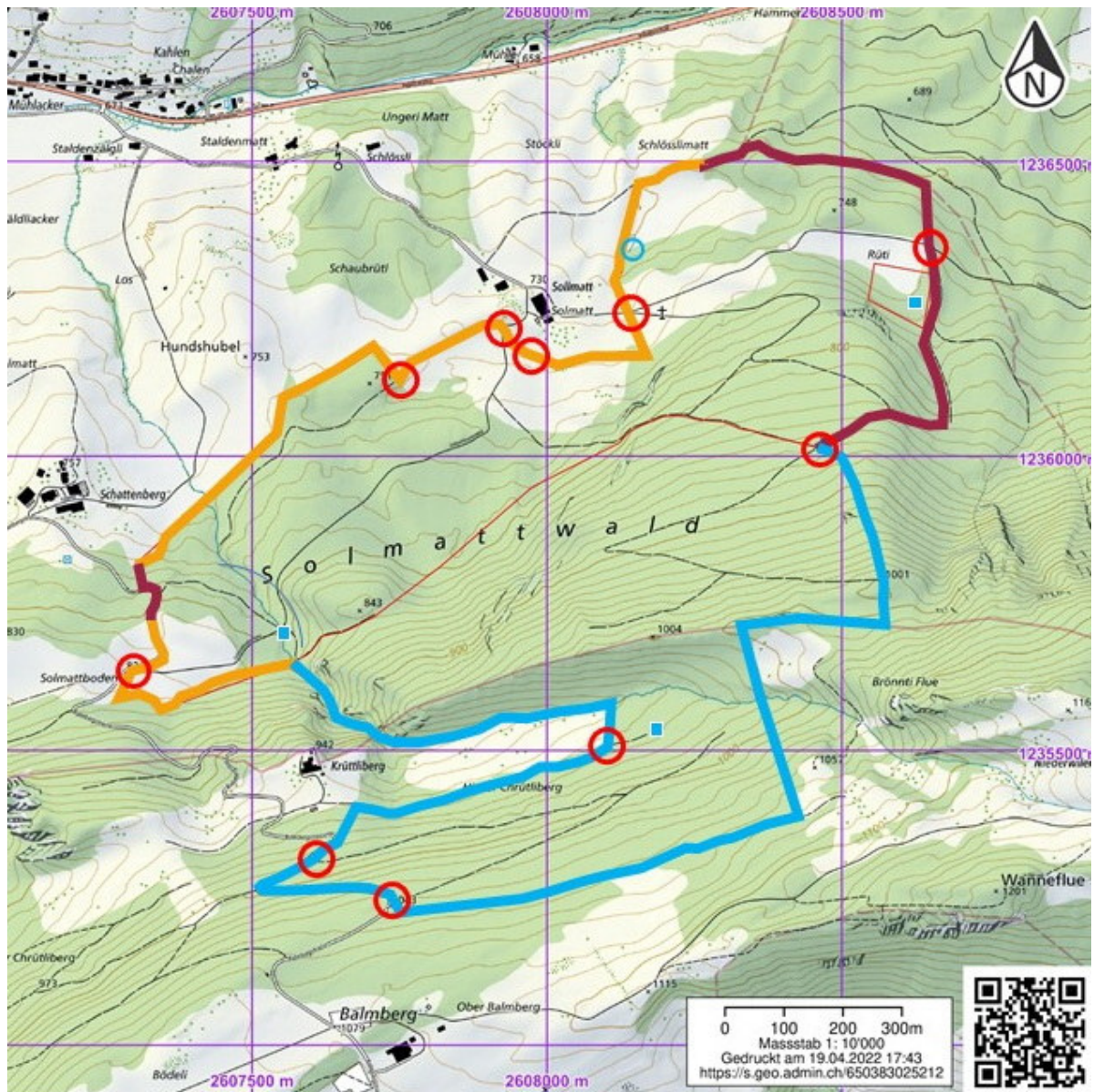
Durant la **phase I**, qui devrait durer environ deux ans, le troupeau de bisons d'Europe se trouve à l'intérieur du futur enclos de démonstration. Celui-ci est en partie clôturé électriquement et en partie par une clôture "semi-perméable" en câbles métalliques, qui peut être franchie sans problème par des animaux sauvages jusqu'à la taille d'un chevreuil ou d'un sanglier, mais qui est infranchissable pour les bisons d'Europe. Après une phase d'acclimatation de plusieurs mois, les recherches sur le comportement du troupeau test et les éventuels conflits qui en découlent ont été lancées.



Carte 2 : L'enclos de réintroduction dans la phase I. Clôture électrique jaune, clôture semi-perméable en câbles métalliques rouge. Cercles rouges = portes, carrés bleus = points d'eau, cercle bleu = source

Une fois que les bisons se sont acclimatés et ont appris à bien connaître leur environnement, la zone clôturée électriquement est étendue à 106 ha pour la **phase II**. Pendant environ trois ans, l'étude se poursuivra afin de déterminer si la mise en liberté du troupeau test lors de la phase III qui suivra semble acceptable. Pendant cette période, les surfaces à l'intérieur de l'enclos seront utilisées normalement pour l'agriculture, la sylviculture et la chasse. La zone clôturée durant la phase II appartient majoritairement à la bourgeoisie de Solothurn. Des passages et des allées garantissent que le terrain reste utilisable normalement pour les piétons et les véhicules forestiers.

Dans la **phase III**, les clôtures sont enlevées. Maintenant, le troupeau de test peut se déplacer dans une zone préalablement définie d'environ 7 km<sup>2</sup> ainsi que dans les forêts adjacentes du premier Jura. En raison des clôtures existantes, les bisons ne pourront également quitter la forêt que dans quelques endroits pendant la troisième phase. De plus, des clôtures virtuelles ou parfois réelles empêchent les bisons de quitter cette zone. Dans la phase III, il est maintenant déterminé si les bisons en liberté causent effectivement peu de dommages dans les zones agricoles, comme le suppose l'association Wisent im Thal, ou si d'éventuels dommages peuvent être évités par des mesures de prévention simples. En outre, cette phase permettra de répondre aux questions éventuellement encore en suspens concernant les conflits avec la sylviculture, car les bisons ont désormais accès à des peuplements forestiers d'un autre type.



Carte 3: L'enclos de réintroduction dans la phase II. Clôture semi-perméable en câbles métalliques, reprise de la phase I, de couleur rouge. Clôtures électriques oranges (reprises de la phase I) et bleues (nouvellement installées pour la phase II). Cercles rouges = portes, carrés bleus = points d'eau, cercle bleu = source.

### Enclos des bisons, observations du troupeau test:

Les rencontres avec le troupeau test de bisons pendant les phases I et II ainsi qu'avec un deuxième troupeau plus petit dans l'enclos de démonstration pendant la phase III servent à éveiller un intérêt positif pour les bisons d'Europe vivant à l'état sauvage, à permettre à tout un chacun de découvrir les animaux dans le paysage jurassien, à transmettre des connaissances et à dissiper d'éventuelles craintes vis-à-vis des animaux.

Les bisons d'Europe ne sont pas forcément faciles à trouver dans cette région de plus de 50 hectares, mais il faut les chercher. Pour cela, il ne faut pas quitter les chemins existants et balisés, et il faut respecter quelques règles de comportement qui sont instruites avant de pénétrer dans l'enclos. Les visiteurs peuvent visiter l'enclos seuls ou accompagnés d'un ranger de bisons ou d'un autre accompagnateur spécialement formé par le projet.

L'enclos est facilement accessible par les transports en commun. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à 900 m. Le trajet dure 24 minutes depuis la gare de Balsthal et 8 minutes depuis la gare de Gänsbrunnen.

Les visiteurs en voiture se garent sur le parking public de la Dünnerstrase à Welschenrohr. Le chemin pédestre vers Sollmatt est indiqué à partir du parking et de l'arrêt "Welschenrohr, Unterdorf".



Pendant la phase II, le troupeau test se déplace dans une zone de 106 hectares et il est encore plus difficile à trouver que pendant la phase I. L'offre de visites guidées payantes du troupeau test et d'informations supplémentaires sur les bisons d'Europe est maintenue. Il est également possible d'y montrer différents types de traces des animaux et de transmettre des informations sur les bisons d'Europe et la forêt. Grâce à la radio télémétrie, le guide trouve presque toujours le troupeau de bisons et il peut également veiller à ce que le groupe de visiteurs ne s'approche pas trop près du troupeau de bisons au risque de le déranger.

En phase III, lorsque le troupeau de test est susceptible de vagabonder sur plusieurs kilomètres carrés et donc difficile à observer, l'emplacement reste toujours visible pour le ranger et les membres du projet grâce au GPS. Si les expériences des visites guidées pendant la phase II sont positives, cette offre sera également maintenue pendant la phase III. Cependant, les visiteurs devront alors parcourir de longues distances à pied, parfois pendant plusieurs heures.

### **Ranger des bisons:**

Grâce à une communication professionnelle, toutes les personnes concernées ou intéressées sont informées à tout moment de l'état d'avancement du projet et de ce qui se passe actuellement. Le site Internet, les médias sociaux, la lettre d'information électronique et les imprimés ciblés sont utilisés à cet effet. Le "ranger bison" Benjamin Brunner (Welschenrohr) est toutefois au centre de la communication. Il fournit des informations, des conseils et de l'aide aux personnes qui entrent en contact ou en conflit avec les bisons, en particulier pendant la phase III du projet. Il est joignable à tout moment et se rend rapidement sur place. Le Ranger évalue également les éventuels dommages ou dépenses supplémentaires qui doivent être indemnisés aux agriculteurs, aux entreprises forestières ou à d'autres personnes concernées, ou il organise des personnes de confiance pour évaluer ces dommages. Enfin, le garde-bison propose également des excursions dans la région des bisons, à l'occasion desquelles des informations sur les bisons et le projet bison sont fournies sur place.



### **Direction scientifique du projet, recherche d'accompagnement:**

En plus de la direction opérationnelle du projet, le chef de projet Otto Holzgang (Ballwil) gère la recherche scientifique du projet et reste en contact avec tous les projets importants de recherche et de réintroduction à l'étranger. Pour la recherche scientifique d'accompagnement, le projet Wisent Thal collabore avec des instituts de recherche universitaires existants et prend en charge les frais matériels des travaux de master et de bachelor.

La recherche d'accompagnement étudie le choix de la nourriture, le comportement du troupeau vis-à-vis des hommes, du bétail et des installations de toutes sortes. Les questions de recherche sont complétées et précisées sur la base des souhaits et des craintes des personnes concernées et des représentants des intérêts locaux, afin que le projet fournisse exactement les réponses qui sont effectivement pertinentes pour les questions relatives à la viabilité des bisons d'Europe vivant en liberté.

En outre, on étudie comment influencer de manière ciblée le comportement des bisons vivant en liberté. Il s'agit notamment de déterminer si et comment les bisons peuvent être tenus à l'écart des surfaces sur lesquelles ils pourraient causer de gros dégâts.

### **Responsabilité du projet, équipe de projet, partenaires**

Träger des Projektes ist der Verein Wisent im Thal mit Sitz in Welschenrohr. Gründungsmitglieder sind Benjamin Brunner (Welschenrohr), Stefan Müller-Altermatt (Herbetswil), Stefan Schneider Welschenrohr) und Christian Stauffer (Gondiswil). Weitere Vereinsmitglieder könnten z.B. Vertreter wichtiger Geldgeber sein, doch wird der Verein bewusst klein bleiben und nicht mehr als fünf bis zehn Mitglieder aufnehmen. Dem Verein obliegt die strategische Projektleitung und die Anstellung der operativ für das Wisentprojekt tätigen Personen. Er ist Halter der Wisente und haftet für die Tiere.

Le projet est porté par l'association Wisent Thal, dont le siège est à Welschenrohr. Les membres fondateurs sont Benjamin Brunner (Welschenrohr), Stefan Müller-Altermatt (Herbetswil), Stefan Schneider Welschenrohr) et Christian Stauffer (Gondiswil). D'autres membres de l'association pourraient être, par exemple, des représentants d'importants bailleurs de fonds, mais l'association restera volontairement petite et n'accueillera pas plus de cinq à dix membres. L'association est chargée de la direction stratégique du projet et de l'engagement des personnes travaillant de manière opérationnelle pour le projet bison. Elle est le gardien des bisons et est responsable des animaux.

Pendant la durée du projet (10 ans), l'association Wisent Thal engagera une équipe de projet qui comprendra les fonctions suivantes :

- Direction scientifique et administrative du projet (30 pour cent de poste),
- Ranger bison (50 pour cent de poste)
- Guides Wisent (taux horaire)
- Secrétariat de projet, administration (20 pour cent de poste),
- Auxiliaires temporaires (50 pour cent de poste),
- Service civil (100 pour cent de poste).

L'association des Amis de Wisent Thal soutient l'association Wisent Thal financièrement et dans les relations publiques, et apporte également une aide pratique au projet. Actuellement, plus de 100 personnes sont déjà enregistrées en tant qu'amis.

Un groupe d'accompagnement veille à ce que les études nécessaires soient effectuées correctement et que les bases techniques soient ainsi disponibles pour une décision sur la phase de semi-liberté. Pour déterminer si le bison d'Europe est viable dans le Jura soleurois, il faut aborder les thèmes suivants : Capacité de charge écologique (forêt, protection de la nature), capacité de charge économique (exploitation forestière, agriculture) ainsi que capacité de charge sociale (tourisme, danger, accidents (y compris véhicules), perception).

Le troupeau test est mis à disposition par le Wildnispark Zürich (<https://wildnispark.ch/tierpark/>). Il constitue le troupeau de bisons en accord avec le programme européen d'élevage de conservation (EEP) et se procure à cet effet les animaux individuels génétiquement compatibles selon l'EEP dans différents

troupeaux de bisons en Europe. Les animaux constituent ainsi une partie importante de l'EEP, qui assure la survie de cette espèce menacée.

Le projet collabore étroitement avec le «European Bison Conservation Center» (<http://www.bison-ebcc.eu/>). Après le lancement du projet, l'association a rejoint l'organisation «European Bison Friends Society» (<http://www.smz.waw.pl/>). Cette collaboration garantit une intégration optimale du projet «Wisent Thal» dans les projets européens de préservation du bison.

## Calendrier

- Juin 2017: lancement, création de l'association Wisent Thal
- Juin 2017 à octobre 2018: planification, entretiens avec les autorités, les représentants d'intérêts, les porteurs d'objections, lancement du groupe d'accompagnement, lancement du financement.
- Octobre 2018: dépôt des demandes pour les autorisations nécessaires.
- Été 2019: lancement des recherches scientifiques et réalisation des études de base
- Mars 2020: permis de construire délivré
- Été 2022: lancement du projet (validité juridique après l'arrêt du Tribunal fédéral)
- Été 2022: construction de l'enclos phase I, acquisition des animaux, poursuite des études scientifiques d'accompagnement
- 15. Sep. 2022: Arrivée des bisons dans l'enclos d'acclimatation
- 3. Nov. 2022: Ouverture au public de la phase I de l'enclos
- 2024: Agrandir l'enclos pour la phase II
- 2026: Evaluations phases I et II, autorisation pour un troupeau test en semi-liberté encadrée
- 2027: Enlever la clôture de l'enclos de réintroduction, troupeau test en semi-liberté assistée
- 2027 bis 2031: observation et suivi intensifs du troupeau test, recherche scientifique d'accompagnement, fonctionnement de routine de l'enclos.
- 2031: évaluation des expériences, décision sur la viabilité de la présence de bisons en liberté en collaboration avec les autorités compétentes du Canton de Solothurn.
- 2032: Demande de libération des bisons d'Europe à la Confédération ou capture/abattage du troupeau test.

## Budget, financement, indemnités

Le budget total du projet s'élève à environ 3.9 millions de CHF, dont environ 1.5 millions peuvent être générés par des excursions guidées vers le troupeau de test de bisons ainsi que par la vente d'articles et d'adhésions à l'association des Amis du Wisent Thal. Le reste du financement est assuré par des fonds tiers et l'association des Amis du Wisent Thal.

Pour la mise à disposition de la forêt pour le troupeau test pendant la durée du projet, la bourgeoisie de Soleure, en tant que propriétaire de forêt principalement concerné, est indemnisée par un montant analogue à celui d'une réserve forestière convenue avec le canton.

Les propriétaires des zones forestières dans lesquelles le troupeau de bisons se trouve durant la phase III seront également indemnisés financièrement. Les dispositions correspondantes doivent encore être négociées et faire ensuite l'objet d'un contrat.

Dans la zone de l'enclos de réintroduction et aussi dans ses environs, une exploitation forestière normale et conforme au plan est souhaitée pendant toute la durée du projet. L'association Wisent Thal garantit aux exploitants concernés une compensation financière complète pour les éventuels dommages sylvicoles et agricoles causés par le troupeau de bisons d'Europe. Les modalités d'une estimation équitable des éventuels dommages sont réglées dans un contrat entre l'association et une représentation des personnes potentiellement concernées. L'entrave à la chasse est indemnisée financièrement aux sociétés de chasse concernées selon le modèle de calcul cantonal, comme si ces surfaces ne pouvaient pas être chassées.